



Bureau du Défenseur des enfants et de la jeunesse

Rapport annuel 2013-2014

Nos enfants à cœur *Protéger les droits des enfants au Nouveau-Brunswick*



Bureau du Défenseur des enfants et de la jeunesse
Rapport annuel 2013-2014
Défendre les droits de l'enfant : l'affaire de tout le monde

Publié par:

Bureau du Défenseur des enfants et de la jeunesse
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

Février 2016

ISSN : 978-1-4605-1210-4

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Conception de la page couverture:

Dessin d'élève reçu pour la célébration de poésie et d'affiches dans le cadre de la Semaine de sensibilisation aux droits des enfants 2011

Monsieur Donald J. Forrestell
Greffier
Assemblée législative
Province du Nouveau-Brunswick
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous présenter le cinquième rapport annuel du défenseur des enfants et de la jeunesse conformément au paragraphe 25(1) de la *Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*, pour la période allant du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon plus profond respect.

Le défenseur des enfants et de la jeunesse



Norman J. Bossé, c.r.
Défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick

/jbm

Table des matières

Message du défenseur.....	4
Rapport annuel 2013-2014.....	5
Notre vision.....	5
Notre mission.....	5
Notre mandat.....	5
Notre équipe.....	6
Bilan financier.....	6
Les demandes individuelles de défense des droits de l'enfant : rétrospective de l'année.....	7
Demandes de défense relatives à un ministère ou à un organisme du gouvernement.....	7
À la rencontre des enfants et des jeunes personnes.....	8
La sensibilisation, l'éducation et la recherche.....	10
Former et sensibiliser les professionnels du monde entier au Nouveau-Brunswick : deuxième édition du cours d'été international relatif aux droits de l'enfant.....	10
Camp musical de Dominique Dimey : les droits de l'enfant chantés par eux.....	14
Campagne annuelle de la Semaine d'éducation aux droits de l'enfant : nos enfants à cœur.....	15
Lancement du rapport sur les audiences publiques du Réseau des jeunes pris en charge du Nouveau-Brunswick.....	16
Champion pour enfants : la société civile mobilisée en faveur des enfants et des jeunes de la province.....	17
Les écoles respectueuses des droits d'UNICEF.....	17
Autres exemples de sensibilisation et d'éducation.....	18
Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents.....	19
La recherche.....	19
Recherche transformationnelle sur la santé mentale des adolescents (TRAM).....	19
L'intervention systémique et le conseil au gouvernement.....	21
Quelques exemples d'intervention systémique.....	21
Rapport sur l'état de l'enfance 2013.....	22
Nos enfants à cœur des données brutes à la responsabilité.....	22
Stratégie de prévention des dommages causés aux enfants.....	23
Processus d'évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant au.....	24
Nouveau-Brunswick.....	24

Autres exemples d'intervention systémique et de conseil au gouvernement	25
Services aux enfants autistes	25
Exemple de consultation : le système judiciaire en matière de droit de la famille du Nouveau-Brunswick.....	26
Exemple de consultation : Politique sur l'inclusion scolaire et résolution précoce des conflits	27
Conclusion.....	30



Norman J. Bossé
Défenseur des enfants et de la jeunesse

Message du défenseur

J'exerce les fonctions de défenseur depuis plus de 18 mois maintenant. Dans mon dernier rapport annuel, j'ai décrit les membres de mon personnel en utilisant des termes très flatteurs. Je crois malheureusement avoir sous-estimé mes compliments. J'estime maintenant que leur travail et leur dévouement à la cause, qui englobent le bien-être et les soins des enfants et des jeunes du Nouveau-Brunswick, sont inégalés.

Je me suis assis à la table avec mes collègues au Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes. Là, j'ai appris, grâce aux rencontres et aux expériences, que le Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse (BDEJ) du Nouveau-Brunswick est, dans plusieurs contextes, un chef de file dans la défense des cas, des défis et des problèmes qui touchent nos enfants au quotidien.

Il n'en demeure pas moins que des enjeux très sérieux subsistent, notamment les réalités financières au Nouveau-Brunswick. La récente insuffisance de fonds du BDEJ a fait en sorte que nous avons été incapables de pourvoir à tous les postes nécessaires afin de répondre aux demandes et aux exigences du BDEJ, telles qu'elles sont définies dans notre mandat législatif.

Malgré les répercussions négatives des contraintes financières, mon personnel s'est dévoué à relever les défis auxquels il fait face dans son travail quotidien au BDEJ. Nous continuons à faire avancer la cause des droits des enfants au Nouveau-Brunswick sans hésitation ni réserve. Dans de nombreuses situations, nous sommes la « voix » des enfants de cette province et, inébranlables, nous continuerons à l'être.

Norman J. Bossé, c.r.
Défenseur des enfants et de la jeunesse

« Quand le monde entier reste silencieux, une seule voix peut faire la différence. »

Malala Yousafzai

Rapport annuel 2013-2014

Nous proposons, dans ce rapport annuel, de présenter les trois champs d'intervention du BDEJ : les demandes individuelles, l'éducation, la sensibilisation et la recherche ainsi que l'intervention systémique et le conseil au gouvernement. Ces champs d'interventions sont complémentaires.

Notre vision

Tous les enfants et les jeunes ont le droit d'atteindre leur plein potentiel et de devenir des citoyens actifs. Le défenseur des enfants et de la jeunesse du Nouveau-Brunswick croit que notre province peut être un endroit où les enfants passent avant tout et où leurs droits et leur intérêt sont défendus. En clair, nous croyons que le Nouveau-Brunswick peut être un chef de file dans la défense des droits de nos jeunes et qu'il peut améliorer la vie et le bien-être de tous les enfants et des jeunes.

Notre mission

Le défenseur des enfants et de la jeunesse écoute chaque enfant et chaque jeune, coopère avec les familles, les organisations communautaires et les partenaires du gouvernement, soutient les droits des enfants et des jeunes et défend leur intérêt afin de s'assurer que leurs voix sont entendues et que l'on tient compte de leur intérêt dans toutes les décisions qui les concernent.

Notre mandat

Le défenseur des enfants et de la jeunesse :

- veille à ce que les droits et les intérêts des enfants et des jeunes soient protégés;
- voit à ce que les opinions des enfants et des jeunes qui ne seraient autrement pas mises de l'avant soient entendues et considérées;
- fait en sorte que les enfants et les jeunes aient accès aux services approuvés et que leurs plaintes relativement à ces services reçoivent l'attention nécessaire;
- fournit des renseignements et des conseils au gouvernement, aux agences gouvernementales et aux collectivités au sujet de la disponibilité, de l'efficacité, de la réceptivité et de la pertinence des services pour les enfants et les jeunes;
- défend les droits et les intérêts de tous les enfants et des jeunes, en général.

Adresse postale :

C.P. 6000
548, rue York, Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1
Téléphone : 506-453-2789
Sans frais : 1-888-465-1100
Télécopieur : 506-453-5599
Courriel : advocate-defenseur@gnb.ca
Site Web : www.gnb.ca/dejnb



Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse

Notre équipe

Juliette Babineau Moore	Adjointe administrative
Erin Barton*	Réceptionniste
Annette Bourque	Directrice des services cliniques
Norman J. Bossé, c.r.	Défenseur des enfants et de la jeunesse
Wendy Cartwright†	Déleguée
Mathieu Couturier	Délégué
Matt DeCoursey	Directeur de la communication, de l'éducation et de la sensibilisation
Gavin Kotze	Directeur de la recherche systémique
Robert Lafrenière	Délégué
Melanie Leblanc	Déleguée
Jessica Melanson*	Étudiante en droit
Denise Viel†*	Réceptionniste
Christian Whalen	Défenseur adjoint et conseiller juridique principal
Marcelle Woods†	Déleguée

† Partie de l'année

*Temps partiel



Bilan financier

Le bilan financier sommaire du BDEJ pour l'année 2013-2014 est comme suit :

	Budget (\$)	Dépenses réelles (\$)
Services personnels	689 694,00	753 038,04
Autres services	139 300,00	100 968,46
Fournitures et approvisionnements	7 200,00	3 648,48
Biens et matériel	9 500,00	6 513,14
Contributions et subventions	-	17 000
Service de la dette et autre	-	-
Total	845 694,00	864 168,12

Les demandes individuelles de défense des droits de l'enfant : rétrospective de l'année

Une des tâches et responsabilités du BDEJ consiste à s'assurer que « les enfants et les jeunes ont accès à des services, et que les plaintes que les enfants et les jeunes pourraient avoir à l'égard de ces services reçoivent l'attention voulue ». Le BDEJ porte une grande attention à ce volet de son mandat. Des délégués sont disponibles tous les jours pour parler avec les jeunes, leurs parents ou leurs tuteurs au téléphone ou pour les rencontrer en personne, quand la situation s'y prête, afin de discuter de leurs difficultés à avoir accès à des services provinciaux ou municipaux.

Tout comme l'an dernier, le BDEJ a vu une augmentation d'un peu plus de 10 % du nombre de demandes d'intervention individuelle. Le BDEJ a reçu en tout 595 demandes au cours de l'exercice 2013-2014, comparativement à 554 l'exercice précédent. Les délégués ont examiné 520 dossiers et ont répondu à 75 demandes de renseignements (une question à propos de notre bureau ou mandat à laquelle il est possible de répondre sans examen ou recherche approfondi ou encore le fait d'orienter quelqu'un vers les services gouvernementaux ou communautaires, etc.). Au 31 mars 2013, 29 cas étaient toujours ouverts. Nous continuerons à y travailler pendant le prochain exercice.

Comme nous l'avons fait dans les rapports annuels précédents, nous analyserons les données afin de montrer combien de demandes nous avons reçues pour chaque ministère et de dresser la liste des types de problèmes les plus courants dans la dernière année pour chacun de ces ministères (Développement social, Éducation, Santé, Sécurité publique, Justice et Service Nouveau-Brunswick).

Demandes de défense relatives à un ministère ou à un organisme du gouvernement

C'est le ministère du Développement social (MDS) (236 affaires) qui est visé par le plus grand nombre de demandes d'intervention pour enfants et jeunes reçues par le BDEJ. Encore une fois, la majorité des demandes d'intervention étaient associées à des cas de protection des enfants. Cette année, 14 demandes d'intervention portaient sur les processus d'adoption. Nous avons également reçu des plaintes pour refus de prestations, ainsi que des plaintes relatives au personnel et à des décisions administratives. Un nombre accru d'appels au BDEJ concernaient des problèmes de garde et d'accès : l'appelant demandait à notre bureau d'intervenir et de sommer le MDS de lui retourner l'enfant, même si un jugement du tribunal en avait accordé la garde à l'autre parent ou au MDS.

Au chapitre de l'éducation, les 99 demandes d'intervention déposées au BDEJ portaient surtout sur les mesures d'adaptation destinées aux enfants ayant des besoins spéciaux, l'intimidation et la contestation de décisions administratives, de suspensions du district scolaire et du processus d'appel correspondant.

Au nombre des questions clés dans 77 affaires entourant le ministère de la Santé, citons l'admission des jeunes aux services de soins de santé spécialisés et psychiatriques ainsi que leur congé, le manque de services en santé mentale accessibles aux jeunes, les plaintes liées au personnel, les traitements médicaux et l'assurance-maladie.

Pour ce qui est des demandes d'intervention liées au ministère de la Sécurité publique (75 demandes), la majeure partie de notre engagement auprès des jeunes découlait des visites au Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick, des rencontres avec des adolescents et de la résolution des problèmes qu'ils avaient cernés. Avoir un endroit où habiter, avoir accès à l'école et à l'éducation, obtenir des services de soutien communautaires, régler les conflits avec les parents, accéder à leur agent de probation et obtenir de l'aide juridique constituaient les demandes que les jeunes présentaient le plus souvent. Les quelques plaintes déposées contre le Centre pour jeunes se rapportaient aux portions de nourriture ou à la qualité des aliments, à la perte de privilèges, au code vestimentaire pour les filles pendant l'été et aux décisions administratives.

En outre, 22 demandes d'intervention visaient le ministère de la Justice. Les plaintes avaient pour objet la contestation des jugements du tribunal ou des juges, des décisions administratives prises par la Cour ainsi que des paiements et des ordonnances de pension alimentaire.

Pour ce qui est de Service Nouveau-Brunswick, des huit demandes d'intervention reçues, cinq étaient liées aux statistiques de l'état civil d'un enfant et trois traitaient de décisions administratives.

À la rencontre des enfants et des jeunes personnes

La directrice clinique est avant tout responsable des visites avec les jeunes dans les établissements et centres résidentiels de la province. Lorsqu'il rencontre des jeunes, il leur explique ce que fait le BDEJ et leur demande s'ils sont d'accord pour prendre un peu de temps et discuter de leur situation.

Au cours de la dernière année, on a mené neuf visites au Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick, cinq au Centre hospitalier Restigouche, une au centre Portage Atlantic et une à l'hôpital Centracare. La directrice clinique a aussi participé à deux rencontres du comité d'examen de l'unité de Santé mentale du Centre hospitalier Restigouche et à trois rencontres à Moncton (une dans la collectivité et deux au Centre Pierre Caissie). Nous avons également visité quatre foyers de groupe au cours de la dernière année.

Nous avons aussi tenu des rencontres avec les jeunes (et les jeunes accompagnés de leurs parents ou de leurs tuteurs légaux) à l'école, à la maison, au bureau et dans le cadre de conférences de cas. Les différents délégués à la défense des droits de l'enfant et le directeur clinique ont assisté à 72 de ces rencontres. Un certain nombre de jeunes de notre province ne sont pas en mesure de communiquer leur demande eux-mêmes. Ce sont leurs parents, tuteurs, grands-parents ou une autre personne importante dans leur vie qui appellent à notre bureau en leur nom. Au cours de la dernière année, un appel sur sept était une demande de renseignements plutôt qu'une affaire nécessitant un examen approfondi. Les délégués répondent aux questions s'ils le peuvent. Advenant le cas contraire, ils orientent l'appelant vers l'association, le ministère provincial ou fédéral ou l'organisme communautaire qui peut l'aider.

Afin de démontrer l'importance de telles rencontres et la place laissée à la voix des jeunes, des résumés de cas en encadré sont mis en évidence tout au long du présent rapport annuel, illustrant, ainsi, les liens étroits entre les différents champs d'intervention du BDEJ.

Mon droit d'être entendu dans les questions qui me concernent

Un jeune appelle notre bureau, car il se sentait obligé de quitter sa famille. Pour diverses raisons, il croyait qu'il n'était plus voulu chez lui. Les exemples qu'il nous partage pour appuyer ce fait étaient bien tristes. De plus, il se sentait coupable pour les conflits vécus dans sa famille même s'il n'en était pas responsable. Sa relation avec sa belle-mère laissait à désirer et son sentiment de rejet de la part de cette personne, selon lui, était bien fondé.

Son souhait était de rétablir sa relation avec le parent biologique qu'il avait dû laisser. De plus, il voulait maintenir des contacts avec sa fratrie. Toujours en permettant au jeune de participer à la prise de décision, notre bureau a été capable d'organiser une réunion avec le jeune et les ministères impliqués afin d'effectuer un remue-méninge d'idées pour intervenir auprès de la famille et de créer un réseau de soutien pour le jeune. Le jeune a eu l'occasion de participer et même diriger la réunion qui eut lieu en petit groupe. C'est aussi lui qui a choisi la piste à suivre dans le but de rétablir des contacts et rebâtir sa relation avec son père. Le jeune a fait remarquer que cette expérience a été très positive pour lui. Il s'est senti soutenu, respecté et traité à part égale par les professionnels impliqués.

Dans le cadre de l'examen des demandes individuelles, il faut parfois informer le gouvernement ou un organisme gouvernemental de la disponibilité, de l'efficacité, de la réactivité et de la pertinence des services offerts aux enfants et aux jeunes, ou encore de l'absence de pareils services. Il faut aussi parfois leur présenter des recommandations. Nous profitons de rencontres avec des représentants ministériels ou gouvernementaux pour le faire. Dans l'année qui vient de se terminer, la directrice clinique et ses délégués ont pris part à 25 rencontres de ce genre (par vidéoconférence ou en personne).

En outre, il importe au BDEJ de faire ressortir les lacunes quant aux services obtenus par les enfants et à leurs droits qui ne sont toujours pas appliqués dans notre province. À ce titre, notons ce qui suit :

- a) Les changements qui sont nécessaires sur le plan des tribunaux du droit de la famille, car nous prenons connaissance de plus en plus souvent de désaccords liés à la garde et à l'accès, de processus judiciaires qui s'éternisent ainsi que d'enjeux entourant la voix de l'enfant dans ce forum.
- b) Les services insuffisants et inadéquats qui sont offerts en dehors du contexte scolaire aux jeunes âgés de 8 à 19 ans ayant reçu un diagnostic de trouble du spectre de l'autisme.
- c) La demande croissante voulant que le centre d'excellence puisse resserrer les écarts dans l'évaluation et le traitement des jeunes aux prises avec des problèmes de santé mentale.
- d) La nécessité de déployer un modèle de prestation des services intégrés à l'échelle provinciale.
- e) La nécessité que les familles d'accueil de traitement accueillent des jeunes aux besoins complexes ainsi que des jeunes ayant des démêlés avec la justice.
- f) Un meilleur accès à l'éducation pour les jeunes présentant des troubles de comportement ou ayant des démêlés avec la justice.

La sensibilisation, l'éducation et la recherche

La défense des droits des enfants consiste également à informer les enfants, les jeunes, les professionnels et acteurs institutionnels sur les droits des enfants. Les réseaux fournissent une plateforme d'échange sur les bonnes pratiques. La collaboration directe avec les organismes de la société civile enrichit le travail du BDEJ en lui permettant d'accéder à un éventail de perceptions, d'opinions et d'information. Les efforts de sensibilisation et d'éducation sont ainsi complémentaires à ceux déployés sur le plan des enquêtes systémiques ou sur le plan des plaintes individuelles.

Le BDEJ dans ses efforts de sensibilisation a également pris part, cette année, à la mise sur pied d'importants projets de recherche au service des droits et de l'intérêt des enfants de la province.



élève à l'école Park Street School

Former et sensibiliser les professionnels du monde entier au Nouveau-Brunswick : deuxième édition du cours d'été international relatif aux droits de l'enfant

Le deuxième Cours d'été international relatif aux droits de l'enfant, organisé par le défenseur des enfants et de la jeunesse, en collaboration avec le Groupe de travail relatif aux droits de l'enfant dans l'espace francophone, le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes et l'Université de Moncton, et soutenu par la province du Nouveau-Brunswick et l'Organisation internationale de la Francophonie s'est déroulé du 12 au 19 juillet 2013.

Ce cours avait pour thématique la violence faite aux enfants et les garanties de l'article 19 de la *Convention relative aux droits de l'enfant*.

Pleins feux sur la Convention

Article 19

Les États parties prennent toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives appropriées pour protéger l'enfant contre toutes formes de violence, d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle [...]

Ce cours a réuni une centaine de professionnels travaillant auprès des enfants tels que les enseignants, des travailleurs sociaux, des avocats, des étudiants inscrits à des programmes d'études de cycles supérieurs, des chercheurs et des experts provenant du Nouveau-Brunswick et d'une vingtaine de pays à travers le monde. Ce cours bilingue a aussi permis de regrouper en ateliers des apprenants francophones et anglophones.

Formule du cours

Plusieurs conférenciers ont partagé leur expertise par le biais de tables rondes, de cours magistraux et d'ateliers. Les participants ont ainsi eu l'occasion d'approfondir leurs connaissances et d'enrichir mutuellement leurs interventions auprès des enfants.



Parmi les sujets traités, il faut mentionner le cadre des droits et du bien-être de l'enfance pour le Nouveau-Brunswick, l'article 19 de la *Convention* des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et le rôle du Comité des Nations Unies sur les droits de l'enfant, le châtiment corporel, la victimisation et l'abus envers les enfants et les traitements efficaces ou encore la cybercriminalité et la sécurité des enfants sur Internet.

Conférenciers et participants de l'édition 2013

Quelques conférenciers parmi les 40 présents :

- Bernard Richard, ancien défenseur des enfants et de la jeunesse;
- Claire Brisset, ancienne défenseure des enfants de la République française;
- Marie Dérain, défenseure des enfants et vice-présidente du collège Paris;

- Joan Durrant, psychologue clinicienne pour enfants et Professeure de sciences sociales de la famille à l'Université du Manitoba;
- Catalina Ferrer, professeure émérite en sciences de l'éducation de l'Université de Moncton;
- Philip Jaffé, directeur et professeur à l'Institut international des droits de l'enfant en Suisse;
- Susan Reid, professeure au département de criminologie et de justice criminelle à l'Université St. Thomas;
- Ziba VAGHRI, directrice du programme international d'initiatives et de recherche au Human Early Learning Partnership (HELP) et professeure adjointe à l'école de la population et de la santé publique de l'Université de la Colombie-Britannique;
- Jean Zermatten, ancien président du Comité sur les droits de l'enfant des Nations-Unies.



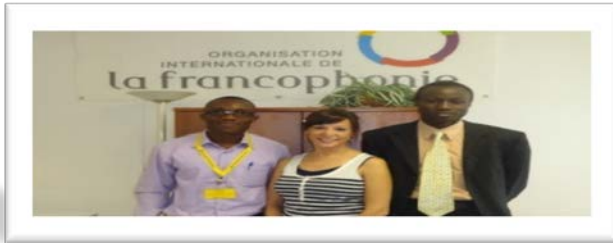
Paroles des jeunes
Table ronde du réseau des jeunes pris en charge

La voix des jeunes pris en charge du Nouveau-Brunswick a également été entendue lors de ce Cours d'été à l'occasion d'une table ronde. Les jeunes ont témoigné ainsi de leur expérience dans le système de protection de l'enfance. Ces jeunes ont expliqué leur parcours aux professionnels rassemblés en insistant sur les pratiques qu'ils souhaiteraient voir s'améliorer. Les jeunes ont notamment fait part de l'importance de les écouter dans les processus décisionnels, éléments que les délégués du Bureau du défenseur entendent au quotidien au cours de leurs interventions. Les participants ont pu ainsi écouter ce que les jeunes avaient à dire et apprendre d'eux. Ces jeunes ont démontré leur résilience, leur courage et leur détermination.

La formule a permis ainsi aux participants d'assister à une préconférence portant sur les principes généraux de la *Convention* avant d'enchaîner avec une formation plus approfondie sur le contenu de l'article 19 de la Convention. Il faut mentionner que la formation composée d'ateliers, de tables rondes et de sorties culturelles laisse une grande place à l'échange entre les participants aux horizons professionnels divers et les experts, ce qui fait de ce cours un modèle unique au Canada. Cette formule vise ainsi à outiller efficacement les professionnels étant donné le contenu théorique, mais aussi pratique.

Accréditation académique et boursiers

L'Université de Moncton a d'ailleurs offert une possibilité d'accréditation académique en offrant le cours TSOC-2163 (Séminaire professionnel sur les droits de l'enfant) dans le cadre du cours d'été. Un financement externe de l'OIF et de la province du Nouveau-Brunswick a permis l'octroi de plusieurs bourses de participation couvrant une partie des frais d'inscription et de déplacement.



(à gauche) Un participant et les responsables du Bureau de l'OIF à Dieppe

Réseautage en Francophonie et au pays

Le cours a aussi servi d'opportunité de rencontre des membres du Groupe de Travail relatif aux droits de l'enfant dans l'espace francophone pour permettre une demi-journée d'échange entre chercheurs et acteurs institutionnels du Canada et d'ailleurs concernés par les droits de l'enfant. La rencontre de Moncton a aussi permis au Groupe de Travail de se consolider et d'élargir son réseau.

D'après les témoignages des participants, le cours fut une occasion de réseautage inoubliable ainsi qu'une occasion d'échanger avec des personnes se dévouant chacune à la même mission de protection et de promotion des droits de l'enfant. Ils témoignent également que le cours invitait clairement à s'investir davantage pour la cause des enfants et que l'expérience fut des plus enrichissantes.

Il est ainsi clair que ce cours à dimension internationale permet d'enrichir les expertises des professionnels néo-brunswickois et de celles des autres provinces canadiennes.

Pérennité du cours

La rétroaction des participants, tant formelle qu'informelle permet de constater que ce Cours est un réel succès. Elle met également en exergue le besoin en formation ressenti à travers la francophonie et par-



delà en matière des droits de l'enfant.

Grâce à ce succès, la formation a été reprise en 2014 et portait sur l'article 12 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* protégeant le droit de l'enfant d'être entendu et de voir son opinion considérée dans les processus décisionnels qui le concerne. Des conférenciers comme Gérison Lansdown, Najat M'jidd, ancienne rapporteuse spéciale des Nations-Unies sur la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ou l'ex-sénatrice Landon Pearson ont permis d'attirer l'attention sur l'importance de la voix de l'enfant en matière de protection et de promotion des droits de l'enfant

Une quatrième édition est prévue à l'université de Moncton en juillet 2015 portant sur le thème de la santé mentale des adolescents et des jeunes. Nous explorons les possibilités afin d'assurer la continuité du Cours, ayant démontré sa plus-value, sur une base annuelle.

Camp musical de Dominique Dimey : les droits de l'enfant chantés par eux

En marge du Cours d'été s'est tenu le camp musical de Dominique Dimey, une artiste francophone qui voyage autour du monde pour offrir des camps musicaux de chant et de danse portant sur les droits de l'enfant. Il s'agit là d'une approche artistique visant à sensibiliser les enfants et les adultes aux droits des enfants d'ici et d'ailleurs.



Ainsi, tout au long du cours d'été, une vingtaine d'enfants de la région de Moncton ont participé aux ateliers de maître de Dominique Dimey soit cinq jours intenses de travail en musique et en chansons pour préparer et offrir un concert au public. Les participants, les parents et experts ont eu droit en guise de clôture du Cours d'été à une représentation haute en couleur de la part de Dominique Dimey et des enfants. La critique élogieuse a permis de laisser s'exprimer les enfants dans une formation dédiée aux professionnels.

Ce type d'activité démontre encore une fois comment le jeu est un moyen privilégié d'apprentissage auquel l'équipe du BDEJ est sensible dans sa mission d'éducation et de sensibilisation en vertu de son mandat.

Campagne annuelle de la Semaine d'éducation aux droits de l'enfant : nos enfants à cœur

Le BDEJ a la conviction que les efforts de sensibilisation et d'éducation dans la communauté sont cruciaux, ce pour quoi il a, à nouveau, coordonné la Semaine d'éducation aux droits de l'enfant dédiée à la protection de l'enfance au sens de l'article 19 de la Convention. Cette campagne s'est tenue du 18 au 23 novembre et s'est intitulée Nos enfants à cœur.

Le point culminant de cette campagne est le 20 novembre, journée mondiale de l'enfance. En effet, chaque année, le 20 novembre, les Canadiens d'un océan à l'autre célèbrent la Journée nationale de l'enfant en commémoration de l'adoption de la *Convention* sur les droits de l'enfant, de l'Organisation des Nations Unies le 20 novembre 1989.



Chaque année, durant cette semaine, le défenseur des enfants et de la jeunesse en profite pour rendre public son rapport sur l'État de l'enfance qui dresse un portrait statistique complet de la situation des jeunes et des enfants dans la province (voir section Rapport sur l'État de l'enfance 2013).

Le BDEJ a collaboré avec des partenaires et des organisations afin d'inciter à l'organisation d'une variété d'activités et d'événements à travers la province faisant la promotion des droits de l'enfant en vertu de la *Convention relative aux droits de l'enfant*. Le rôle du BDEJ était d'encourager le leadership au sein des communautés en faveur des droits des enfants et des jeunes. Le BDEJ a soutenu ces activités de plusieurs façons: par la publicité, la promotion, un calendrier des événements sur son site Web, des contributions financières modestes, des contributions en nature telles que l'impression et la mise à disposition du personnel pour des conférences ou encore la distribution du matériel promotionnel ou éducatif.

Au titre des activités, mentionnons, par exemple, des séances de natation et de patinages gratuites, la finale de la Bataille des arts et des projections de film. Nombre d'acteurs se sont associés à cette semaine haute en couleur. Soulignons, par exemple, le Fonds pour l'avenir des enfants des Premières nations qui organisa un déjeuner-bénéfice, le réseau de soutien à l'adoption de la fondation du Nouveau-Brunswick ou encore l'Alliance Pro-jeunesse pour ne citer que ceux-là.

En outre, tirant parti de la réussite des campagnes en 2011 et en 2012, le défenseur s'est associé aux défenseurs des enfants et de la jeunesse de partout au Canada, ainsi qu'à des organismes de services à la jeunesse, comme Equitas, Right To Play et UNICEF Canada, pour mettre en place et coordonner la

Semaine d'éducation aux droits de l'enfant à l'échelle nationale. Ces organisations ont, par exemple, directement invité les enfants de partout au Canada à soumettre leurs idées de logo pour cette semaine qui leur était consacrée!

Lancement du rapport sur les audiences publiques du Réseau des jeunes pris en charge du Nouveau-Brunswick

À l'occasion de la Semaine d'éducation aux droits, le réseau des jeunes pris en charge rendait public son rapport *À la recherche d'un chez-moi : Un compte rendu des premières auditions des jeunes pris en charge au Nouveau-Brunswick*. Ce rapport se voulait complémentaire aux audiences tenues à l'automne 2012, réunissant des jeunes ayant été pris en charge, des représentants du gouvernement et des intervenants communautaires.



Source : *À la recherche d'un chez-moi : Un compte rendu des premières auditions des jeunes pris en charge au Nouveau-Brunswick*, à la p. 5

Le rapport présente un certain nombre de recommandations en vue d'améliorer le système de prise en charge, faisant ainsi écho aux témoignages des jeunes pris en charge.

Quelques recommandations tirées du rapport *À la recherche d'un chez-moi : Un compte rendu des premières auditions des jeunes pris en charge au Nouveau-Brunswick* :

1. *Proclamez [...]le Jour des enfants et des jeunes pris en charge au Nouveau-Brunswick. Utilisez cette journée chaque année pour sensibiliser les gens aux réalités des jeunes qui sont pris en charge dans la province.*
2. *Créez un plan qui cherche à éduquer le public afin d'éliminer les stéréotypes qui sont attribués aux jeunes pris en charge, de recruter des nouvelles familles d'accueil et d'encourager l'adoption des adolescents qui sont dans le système de soins.*
3. *Réduisez la charge de travail des travailleurs sociaux en ce qui est de leurs tâches administratives et la rédaction de rapports. Assurez-vous que les travailleurs s'organisent pour avoir des rencontres un à un avec leurs jeunes de façon régulière et non seulement quand quelque chose va mal.*
[...]
13. *Faites la promotion du mentorat entre pairs dans le système de soins. Encouragez des adolescents plus âgés et des jeunes adultes, y compris certains qui ont déjà quitté le système à devenir des mentors pour des plus jeunes.*

Champion pour enfants : la société civile mobilisée en faveur des enfants et des jeunes de la province

Le 19 novembre, le défenseur a pris part à l'assemblée constitutive de Champions pour enfants reconnaissant formellement l'association de 30 organismes de services à la jeunesse. La formation d'une association collaborative entre ces organismes vise à faire progresser la question des droits des enfants dans la province. L'association Champions pour enfants facilitera ainsi le dialogue, la mise en commun d'informations et le réseautage entre les ministères gouvernementaux, les organismes non gouvernementaux, les jeunes, les familles, les collectivités et le secteur privé en ce qui concerne les droits de l'enfant et les services à l'enfance en plus de veiller à sensibiliser la population.

Cette année, le thème de notre campagne, Nos enfants à cœur, vise à placer l'accent sur les façons dont les citoyens de la province peuvent collaborer avec les enfants et les jeunes et travailler pour leur compte afin de bâtir des collectivités où ils peuvent se développer et grandir en toute sécurité au point de vue physique et émotionnel – Norman Bossé, défenseur des enfants et de la jeunesse

Les écoles respectueuses des droits d'UNICEF

Rappelons que le programme des écoles respectueuses des droits vise à transformer l'ensemble du milieu scolaire grâce à l'adoption d'une approche respectueuse des droits. L'initiative Écoles Respectueuses des Droits d'UNICEF Canada repose sur la *Convention relative aux droits de l'enfant*. L'objectif étant de développer une culture scolaire inclusive et respectueuse, qui favorise une participation accrue des élèves dans un milieu d'apprentissage au sein duquel les enfants et les adultes se sentent respectés et agissent de façon responsable.

Au cours de l'année 2013, le BDEJ a poursuivi ses efforts afin d'implanter le programme dans les écoles du Nouveau-Brunswick. Le BDEJ a notamment poursuivi son travail de formation des formateurs et de sensibilisation du district sud anglophone. Cette formation vise à former des personnes-clés qui puissent à leur tour agir comme formateurs auprès de leur école.

Le 20 septembre 2013, une cérémonie réunissant le personnel éducatif, des membres de l'équipe du BDEJ, ainsi que le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, Jody Carr s'est tenue afin de reconnaître l'école Park Street School de Fredericton comme étant la première école respectueuse des droits du Canada atlantique.

Cette approche en matière d'apprentissage est essentielle au développement de jeunes leaders compatissants et bienveillants. L'initiative portant sur l'école respectueuse des droits a démontré une amélioration de l'apprentissage en classe, du niveau de comportement respectueux des enfants et de l'accroissement des relations positives entre les élèves et le personnel.

Norm Bossé, défenseur des enfants et de la jeunesse

Notre personnel, les élèves et les parents se sont engagés à respecter les droits et l'intérêt supérieur de nos élèves et à fournir un environnement où nos enfants peuvent réaliser leurs rêves et devenir des citoyens modèles dans le cadre d'une culture mondiale.

Chris Treadwell, Directeur de l'école Park Street

Autres exemples de sensibilisation et d'éducation

Dès que nous en avons l'occasion, nous allons à la rencontre des acteurs concernés par le bien-être et les droits des enfants et des jeunes que ce soit par l'intermédiaire de conférences ou de séances de travail. Les liens avec nos communautés sont cruciaux pour la réalisation de notre mandat.

Le BDEJ a collaboré avec de nombreuses organisations en vue d'assurer une meilleure mise en œuvre des droits des enfants. Parmi les exemples, notons le travail avec le Réseau national d'étudiant(e)s pro bono, la division du Nouveau-Brunswick de l'Association du Barreau canadien par l'intermédiaire de la section sur le droit des enfants, l'Association canadienne des étudiants pour les droits des enfants et l'Association nationale du Barreau canadien par l'intermédiaire de son comité sur le droit des enfants.

Afin d'atteindre l'objectif de collaborer pour l'amélioration des conditions des enfants, le BDEJ a tenu des rencontres avec bon nombre d'intervenants pendant l'année, y compris la médecin-hygiéniste en chef, un représentant de la Conférence sur l'orientation et l'identité sexuelle de l'Association du Barreau canadien, le Comité du centre d'accès pour les enfants du Nouveau-Brunswick, le Centre de réadaptation Stan Cassidy, la Direction de l'égalité des femmes, les Premières Nations de la province, le New Brunswick Aboriginal Peoples Council, le Réseau de connaissances des Autochtones en milieu urbain, des écoles alternatives de la province, différents bureaux de défense des enfants au pays, UNICEF Canada, l'aide juridique, des membres de la défense et des procureurs du Barreau provincial, des représentants du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard au sujet de l'instauration d'un bureau de défense des enfants dans cette province, Capacité Nouveau-Brunswick et, surtout, les jeunes eux-mêmes.

Dans le but d'appuyer les initiatives des autres acteurs, nous avons également participé à de nombreuses activités pendant l'année, notamment des séances de sensibilisation ou des campagnes de financement pour la santé mentale dans différentes écoles secondaires, la sensibilisation à la situation des personnes handicapées, le First Nations Children's Futures Fund, l'égalité des femmes, l'exploitation des enfants sur Internet, la santé environnementale, des collectivités plus sécuritaires, la violence conjugale, l'accès aux services judiciaires, la pauvreté infantile et la violence faite aux enfants.

Questions posées par des élèves du secondaire au directeur clinique lors d'une présentation au sujet des droits des enfants dans le cadre de leur cours sur les services à la petite enfance : « *Quels droits ont les enfants ?* », « *Pour quels droits des enfants luttez-vous le plus fort?* », « *Quel est le plus gros problème que vous voulez éliminer quant à la façon dont on traite certains enfants?* » et « *Vous rendez-vous sur place pour constater les différents droits que les enfants n'ont pas?* »

Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents

Les recherches ne laissent planer aucun doute : la punition corporelle des enfants et des jeunes n'a aucun bienfait et risque au contraire de nuire au développement des enfants. La Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents demande aux organisations de signer en faveur d'un énoncé qui reflète ces données.

Le BDEJ soutient cette déclaration et a recommandé son adoption par les conseils d'éducation de district dans l'ensemble de la province. Les conseils d'éducation de district francophones ont donné leur aval à la déclaration conjointe. Le secteur anglophone ne s'est pas encore prononcé.

La recherche

Recherche transformationnelle sur la santé mentale des adolescents (TRAM)

Au printemps de 2013, le BDEJ a contribué en collaboration avec la Docteure Ann Beaton et le Docteur Jimmy Bourque de l'Université de Moncton et de nombreux autres partenaires communautaires dans toute la province à l'élaboration d'une proposition de financement dans le cadre de l'appel lancé pour la recherche transformationnelle sur la santé mentale des adolescents. L'Institut canadien de recherche en santé du Canada (IRSC) et la Fondation Graham Boeckh s'associaient pour subventionner un projet à hauteur de 25 millions de dollars pour améliorer l'accès et la qualité des services de santé mentale pour les jeunes âgés de 11 à 25 ans. L'objectif était de financer un réseau pancanadien de transfert des connaissances et de recherche qui comprend la jeunesse, la famille, la communauté, les chercheurs, les décideurs et les fournisseurs de services visant à identifier et à évaluer les meilleures pratiques, pour ensuite, travailler sur le terrain à la transformation des services de santé mentale des adolescents.

L'équipe du Nouveau-Brunswick a été choisie en juin 2013 comme l'une des 17 présélectionnées et a été invitée à assister à un atelier de renforcement à Montréal. Le but de cet atelier était d'encourager la formation de réseaux nationaux entre les équipes avec des valeurs et des visions semblables. Grâce à cet exercice, le Nouveau-Brunswick s'est joint à des équipes du Québec, de l'Ontario, de la Nouvelle-Écosse, de l'Alberta, de la Saskatchewan et des Territoires du Nord-Ouest. Les participants comprenaient des jeunes, des familles, des organismes communautaires, des Premières Nations, les médecins, des travailleurs sociaux, des psychologues, des psychiatres, des représentants de la GRC, des représentants des gouvernements provinciaux et des chercheurs universitaires. Tout au long du processus de proposition, le Nouveau-Brunswick a joué un rôle de leadership actif au sein du réseau. Plus précisément, le BDEJ a agi comme soutien fondamental initial favorisant la concertation des partenaires concernés, planifiant la participation au dialogue national et à l'élaboration de la proposition en plus de

favoriser le leadership communautaire avec l'objectif final d'assurer un effort de concertation durable après le processus de proposition.

Dans la proposition finale, le réseau mettait l'accent sur des approches inclusives avec des supports dédiés, y compris dans les soins, aux populations les plus vulnérables de jeunes comme les jeunes des Premières Nations, les nouveaux arrivants, les jeunes en conflit avec la loi, les jeunes sans-abri et les jeunes à besoins spéciaux. Notre réseau a proposé une transformation menée par des jeunes fondée sur leurs droits et axée sur la famille et la communauté. Le processus de transformation sera initié à partir de certains endroits au Canada, y compris à l'intérieur du Nouveau-Brunswick. La province sera un site de démonstration provincial de la transformation des services envisagés. Au Nouveau-Brunswick, un accent particulier sera mis sur l'optimisation et le développement des espaces jeunesse partout dans la province, relié par un réseau provincial d'excellence, garant d'une vision provinciale pour l'excellence et l'innovation en matière d'enfance et de santé mentale des jeunes. L'initiative dépasse ainsi la portée de TRAM, la reliant avec d'autres initiatives.

Ce rôle de concertation des partenaires concernés par ce défi nous incombe également sur le plan des demandes individuelles comme le démontrent les résumés de cas ci-dessous :

Mon droit d'être entendu

Une adolescente aux prises avec des troubles de santé mentale voulait obtenir de l'aide pour présenter ses demandes à une équipe de traitement dans sa collectivité. Un délégué du BDEJ a joué un rôle prépondérant pour l'aider à se préparer à la rencontre et l'a appuyée dans ses demandes. L'adolescente était très reconnaissante du soutien reçu, ce qu'elle a exprimé au délégué.

En juin 2014, les IRSC et Graham Boeckh rendaient leur décision finale. Sur les trois dernières propositions soumises, l'équipe ACCESS établie à l'Université McGill solidement appuyée par l'équipe ACCESS NB, a été la récipiendaire de la subvention. Depuis l'annonce, l'équipe du Nouveau-Brunswick a mis au point une structure de gouvernance pour diriger le projet et a travaillé au développement de partenariats. Le BDEJ a encouragé les organismes communautaires à assumer leur rôle de chef de file dans le développement de ce projet et a, de plus, poursuivi son engagement à titre consultatif et à titre de soutien. Une importante contribution de la Fondation de la recherche en santé du Nouveau-Brunswick de l'envergure de 2,5 millions de dollars viendra maîtriser l'impact de cette recherche transformationnelle au Nouveau-Brunswick.

Cette mobilisation en faveur des enfants et des jeunes parmi les plus vulnérables de notre société est des plus importantes. Notre bureau est témoin depuis plusieurs années des besoins pressants pour les familles avec des jeunes aux prises avec des problèmes de santé mentale. Le cas de figure suivant l'illustre bien :

Mon droit à des soins

Un adolescent souffre de problèmes de santé mentale importants et doit être hospitalisé. Plusieurs ministères interviennent auprès de l'enfant et de ses parents et ceci requiert une coordination et une collaboration qui ne sont pas toujours sans défis. Les défis dans cette situation sont amplifiés étant donné que les parents ne vivent pas dans la même région. L'intervention du BDEJ a d'abord ciblé ses efforts pour une meilleure coordination entre ministères où l'enfant vivait afin qu'il reçoive les services nécessaires. Par la suite des efforts ont été déployés pour que les intervenants impliqués dans les deux régions se concertent afin d'avoir une vision commune des besoins de l'adolescent et d'y apporter les interventions et services requis. Maintenant, les ministères partenaires travaillent ensemble dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

L'intervention systémique et le conseil au gouvernement

L'équipe d'intervention systémique du BDEJ est chargée de faire la promotion des droits des enfants, et de les protéger, lorsque les politiques ou les pratiques gouvernementales (ou autres) se répercutent de façon négative sur un certain nombre d'enfants. Afin de poursuivre cet objectif, l'équipe travaille avec un grand nombre d'organisations d'intérêt public dans des domaines aussi variés que la santé, l'éducation, la défense des personnes handicapées, la justice pénale, les services sociaux, le bien-être et la protection des enfants et des jeunes, le travail, les loisirs, la protection, le respect de la vie privée, les enfants et les jeunes à la charge du gouvernement, l'égalité et la discrimination, et les enjeux touchant l'immigration et les réfugiés. Nous travaillons afin de nous assurer que les enfants reçoivent les services auxquels ils ont droit et que leurs droits sont respectés par le gouvernement. Ce genre de travail peut parfois se faire sous forme de collaboration, parfois sous forme d'enquête.

Quelques exemples d'intervention systémique

Cette année, l'équipe a mené plusieurs examens systémiques. Voici des exemples d'examens dont nous avons été saisis cette année :

- La nécessité de mettre en place de meilleurs mécanismes en situation de refus de paiement de nouvelles thérapies médicamenteuses, surtout dans le cas d'enfants présentant des maladies rares;
- Un examen de la façon dont les enfants nés au Canada de parents (étudiants) étrangers se voient refuser l'assurance-maladie par le gouvernement du Nouveau-Brunswick;
- Un rapport sur l'application plus judicieuse de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* du Nouveau-Brunswick;
- Un examen des normes en matière de sécurité des services psychiatriques pour adolescents dans les milieux hospitaliers.

Rapport sur l'état de l'enfance 2013 Nos enfants à cœur des données brutes à la responsabilité

Le 20 novembre 2013, dans le cadre de la deuxième Semaine d'éducation aux droits de l'enfant au



Nouveau-Brunswick, et de la première campagne nationale d'éducation aux droits de l'enfant, le BDEJ a publié son cinquième rapport annuel sur l'état de l'enfance en collaboration avec le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick.

Le rapport, intitulé *Nos enfants à cœur des données brutes à la responsabilité*, met l'accent sur l'article 19 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* et fait le lien entre les autres droits de l'enfant et les tendances se dégageant du portrait statistique.

Grâce au cadre des droits et du bien-être de l'enfance, ces droits ont été regroupés, et leur application est mesurée à l'aide de neuf tableaux donnant un aperçu de la situation au Nouveau-Brunswick concernant la stratégie de prévention des dommages causés aux enfants.

Le rapport fait aussi le lien entre la portée de l'article 19 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* et les contextes au sein desquels les préjudices peuvent être causés. Il fournit ainsi un aperçu de la Stratégie de prévention des dommages causés aux enfants et aux jeunes en cours d'élaboration. En effet, au printemps 2013, le BDEJ a lancé un processus visant à aider le gouvernement du Nouveau-Brunswick à passer de la simple connaissance à la prise de responsabilités en ce qui a trait à l'application des droits des enfants. Inspiré par les observations finales de l'ONU sur la mise en œuvre de la *Convention* au Canada et sa recommandation d'élaborer un cadre de coordination ou un plan d'action pour l'application des droits des enfants, le BDEJ a alors entrepris de s'attarder spécifiquement aux préjudices subis par les enfants engendrés entre autres par la brutalité, la négligence et les mauvais traitements. Il a ainsi appelé à un groupe de travail intergouvernemental à établir pour développer une stratégie de prévention des méfaits pour les enfants (voir Stratégie de prévention des dommages causés aux enfants ci-dessous).

Plus de 160 indicateurs du cadre de 2012 présentent de l'information nouvelle ou à jour, offrant au Nouveau-Brunswick un modèle de travail efficace qui permet des comparaisons directes année après année des indicateurs standardisés et exhaustifs d'application des droits des enfants. L'objectif poursuivi est ainsi de doter les décideurs d'un outil leur permettant de s'appuyer sur des données et de l'information probantes lorsqu'ils prennent des décisions qui affectent les enfants.

Ce rapport a été lancé le 20 novembre 2013, journée internationale de l'enfance à l'école Tracadie-Sheila.

Stratégie de prévention des dommages causés aux enfants

Dans la lignée du Rapport sur l'état de l'enfance de l'année dernière, le BDEJ a lancé un projet visant à prévenir les préjudices à l'égard des enfants en collaboration avec le Bureau du Conseil exécutif.

Dans le cadre du projet, le BDEJ veut, en collaboration avec le gouvernement et la société civile, élaborer une stratégie provinciale pour que nous puissions mieux respecter nos obligations envers les enfants en vertu de l'article 19 de la *Convention* des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Ce projet veut s'inspirer des recommandations formulées par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies pour élaborer une stratégie qui respecte les droits de l'enfant et repose sur des données probantes. La stratégie coordonnera les efforts actuels et facilitera la collaboration entre tous les secteurs de la société. Elle cherchera à réduire, à long terme et de façon concrète, les préjudices causés aux enfants du Nouveau-Brunswick. Nous avons essayé de mobiliser le gouvernement et la société civile pour qu'ils prennent des mesures concertées et nous avons été agréablement surpris de la réponse que nous avons obtenue.

La Stratégie a pour objectif de coordonner un plan complet et cohésif qui présente les initiatives lancées par le gouvernement et la société civile. Ce plan illustrera les mesures prises par le Nouveau-Brunswick pour protéger nos enfants, nos faiblesses et les mesures que nous devons améliorer. Les dommages causés aux enfants et aux jeunes sont un problème qui nous concerne tous et nous devons collaborer pour prévenir ces dommages.

Le BDEJ a d'abord écrit aux divers ministères au service des enfants leur demandant de nommer un délégué pour participer à l'élaboration d'un plan de coordination. Le groupe de travail interministériel se compose de délégués choisis par les ministères au service des enfants et de représentants de la société civile. Le groupe de travail est co-présidé par le BDEJ et le Bureau du Conseil exécutif et il a la responsabilité de créer le processus qui servira à élaborer et à mettre en œuvre la Stratégie provinciale.

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la Stratégie provinciale de prévention des dommages à l'égard des enfants et des jeunes mobilisera les chefs gouvernementaux, la société civile et le secteur privé pendant plusieurs années. Le groupe de travail générera et analysera l'information sur laquelle se baseront les décisions concernant les enfants. Précisons que quatre tables rondes sont prévues en 2014-2015 réunissant les jeunes et les acteurs parties à l'élaboration de la stratégie.

Nous ne savons que trop combien il est urgent d'agir pour ces enfants comme le démontre le cas de figure suivant :

Exemple d'intervention du BDEJ en faveur d'un jeune

Quand les victimes et l'agresseur sont des enfants qui fréquentent la même école; il importe que le plan d'intervention se penche sur les besoins de tous les enfants. Le délégué a eu à intervenir afin que les droits de tous les enfants soient accordés. Les délégués ont eu des discussions avec les intervenants de tous les ministères pouvant offrir une aide dans ces dossiers. Des rencontres ont eu lieu et un plan d'action a été établi. Les jeunes impliqués ont reçu les services nécessaires; tous les enfants ont pu retourner à l'école et un plan de communication amélioré fut développé entre les agences impliquées afin de mieux travailler ensemble dans des situations futures.

Processus d'évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant au Nouveau-Brunswick

Les politiques et les lois touchent souvent adultes et enfants différemment, pour des raisons d'âge, d'état ou de vulnérabilité. L'outil d'évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant permet d'accorder systématiquement la priorité à l'enfant dans l'élaboration de politiques publiques et permet de plus la mise en application de la *Convention relative aux droits de l'enfant* avec plus d'efficacité. Il s'agit d'un outil servant à l'évaluation des répercussions d'une politique, d'une loi, d'un programme ou d'une décision donné sur les enfants et sur les droits dont ils disposent.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé à faire en sorte que tout projet de loi, tout amendement à une loi, tout règlement et toute politique, ainsi que toute modification à ces écrits, soient soumis à une évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant avant d'être présentés au Conseil exécutif.

Dans sa forme actuelle, l'évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant utilisée par le gouvernement provincial a été conçue par un groupe de travail dirigé par le BDEJ et le Conseil exécutif pour le compte du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ce groupe de travail était composé de représentants des ministères au service des enfants, notamment les ministères de la Santé, du Développement social, de la Sécurité publique, du Travail et de l'Éducation.

Le groupe de travail a été convoqué à nouveau afin de discuter de l'évaluation de divers éléments : processus d'évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant au Nouveau-Brunswick, formation continue et création d'un réseau de parrains gouvernementaux pour l'évaluation. Le BDEJ a également donné son soutien à UNICEF Canada ainsi qu'à d'autres intervenants mondiaux dans l'instauration d'une communauté de pratique à l'échelle internationale pour ce genre d'évaluation.

Le groupe de travail pangouvernemental envisage de se donner une nouvelle image comme groupe de travail pour les droits des enfants œuvrant pour le compte du gouvernement. Il est toujours coprésidé par le Bureau du Conseil exécutif et le BDEJ.

Autres exemples d'intervention systémique et de conseil au gouvernement

Le BDEJ a aussi pour objectif d'améliorer sa fonction de conseil gouvernemental, en tendant la main aux ministères au service des enfants et en s'assurant que l'on consulte le BDEJ en temps utile lorsqu'on instaure de nouvelles lois, de nouveaux programmes et de nouveaux services qui touchent les enfants et les jeunes de la province. Le BDEJ continue de mener ses enquêtes et ses évaluations et, ce faisant, il travaille aussi à l'élaboration de nouvelles stratégies de collaboration pour la défense systémique des intérêts des enfants et des jeunes.

Nous avons pris part à de nombreuses consultations visant à faire progresser les droits des enfants, notamment avec le ministère du Développement social au sujet de son programme de Services communautaires destinés aux enfants ayant des besoins spéciaux (SCEBS), avec le ministère de la Sécurité publique et sa table ronde sur la prévention de la criminalité et avec le ministère de la Santé pour ce qui est de son projet de loi sur l'assurance de la qualité dans le domaine de la santé.

L'équipe d'intervention systémique continue de fournir des conseils aux différents ministères, que ce soit en répondant à des demandes de commentaires ou de son propre chef. En voici quelques exemples pour cette année :

- La décision du gouvernement de fermer des foyers de groupe pour les jeunes purgeant une peine en milieu ouvert et de les transférer au centre Portage, loin des services de soutien communautaires qui peuvent contribuer à leur réinsertion;
- Le plan proposé par le ministère de la Santé pour la création, au Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick, d'un établissement sécuritaire pour l'évaluation et le traitement des jeunes qui ne sont pas tenus criminellement responsables;
- Le manque de représentation indépendante pour les enfants dans les affaires présentées au tribunal de la famille.

Services aux enfants autistes

Le BDEJ a convoqué une table ronde afin d'approfondir la discussion sur la prestation de services aux enfants autistes. Se sont rassemblés des spécialistes provenant de différents ordres gouvernementaux et autres. La discussion a permis de confirmer que tous voient la situation du même œil et comprennent les multiples questions en jeu. Il règne un grand optimisme, mais aussi un réalisme sobre, quant à l'envergure du défi.

Nous devons, en tant que province, continuer d'améliorer le travail que nous faisons dans ce domaine, tout en demeurant conscients du fardeau que les retards peuvent représenter pour nos familles et notre société. Il est maintenant temps de passer à la prochaine étape et de faire du Nouveau-Brunswick un véritable chef de file pour la façon dont il traite ses enfants et ses jeunes.

Nous avons continué de mener nos efforts d'intervention dans ce domaine par l'intermédiaire de rencontres avec différents intervenants gouvernementaux et autres et des médias. Même si les enseignants ressources en autisme sont toujours confrontés à des tâches difficiles, on leur offre de plus en plus une formation aux meilleures pratiques fondée sur des données probantes. Il existe des écarts à combler dans les services, mais on transmet des connaissances et de la formation à davantage de professionnels, ce qui permet de parvenir à une plus grande sensibilisation et de bâtir notre capacité à mieux travailler avec des jeunes atteints d'autisme.

Il reste certainement beaucoup de travail à faire, mais nous avons fait des progrès considérables depuis dix ans, depuis que la discussion entourant l'autisme a commencé à prendre de l'ampleur dans notre province. Il faut toutefois mentionner que le succès du Nouveau-Brunswick jusqu'à présent et ses perspectives d'avenir sont une piètre consolation pour les parents en difficulté et pour les enfants qui souffrent. Le soutien à domicile pour les familles qui peinent à composer avec la situation demeure une lacune de taille.

Mon droit à des services

On a reçu une demande d'intervention au sujet d'un enfant autiste, qui a bénéficié, depuis la maternelle, d'interventions sous la forme d'une thérapie de l'analyse appliquée du comportement (AAC). L'AAC est une approche qui enseigne les comportements sociaux, moteurs et verbaux ainsi que des aptitudes de raisonnement. En raison d'un changement apporté à l'horaire du personnel, le travailleur de soutien en autisme n'a pas pu travailler avec le jeune. Par conséquent, sa thérapie a été interrompue malgré les recommandations cliniques de son psychologue, qui prônait la poursuite de la thérapie. Après l'intervention du BDEJ, des changements nouvellement apportés ont fait en sorte que le jeune puisse continuer à travailler à des programmes AAC des plus utiles avec son travailleur de soutien en autisme. Il pourra donc recevoir la meilleure éducation et le meilleur soutien possible à l'école.

Ces familles sont confrontées à des défis de taille; elles ne savent pas comment s'orienter dans le système ni trouver les services qui existent au-delà du système d'éducation. Il nous faut une feuille de route pour orienter les familles vers les services à leur disposition. Et nous avons incontestablement besoin de plus de services. Il faut régler le manque persistant d'accès au diagnostic et au traitement. Il faut pouvoir venir en aide aux nombreux enfants et adolescents atteints d'autisme qui ne fréquentent pas les écoles et qui n'ont donc pas accès aux services et au soutien. Il nous faut offrir de la formation et du soutien aux familles. Il faut renforcer les réussites que nous constatons dans les centres communautaires pour les personnes autistes. Il nous faut du soutien pour les situations de crise. Et force nous est de reconnaître que l'autisme ne s'arrête pas à l'âge adulte; il faut des services de soutien toute la vie durant.

Exemple de consultation : le système judiciaire en matière de droit de la famille du Nouveau-Brunswick

Dans le cadre de discussions avec les familles et les spécialistes du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'avec des représentants du gouvernement, le BDEJ a continué d'insister sur la nécessité de réformer le système judiciaire en matière de droit de la famille. Le système est enseveli sous le fardeau de dossiers innombrables, de délais interminables et de résultats inégaux. Il s'agit d'un système qu'un nombre croissant de Néo-Brunswickois ne peuvent plus se permettre et en lequel ils n'ont plus confiance. Au

BDEJ, nous sommes témoins des répercussions néfastes d'un système contradictoire, dysfonctionnel et inefficace sur les enfants et les jeunes.

Il faut déployer tous les efforts possibles pour veiller à fournir une représentation juridique aux enfants dans les affaires relatives à la garde lorsque la situation s'y prête et s'assurer que leurs intérêts et leur voix ont reçu le poids et le respect voulu dans les affaires relatives à la garde, à l'accès et à la protection. Nous continuons de défendre ces éléments aujourd'hui. La voix de l'enfant dans les dossiers du tribunal de la famille est trop souvent infirmée, oubliée ou mise de côté et, pourtant, l'enfant comprend beaucoup mieux ce qui se passe à la maison et au tribunal que ce qu'admettent ses parents ou le système judiciaire.

Certes, de nombreux juges, avocats et autres professionnels comprennent les problèmes, mais le BDEJ a constaté que le conflit prend vie à lui seul et l'emporte sur toutes les autres considérations dans le système accusatoire. Le mode alternatif de règlement des litiges pourrait ne pas toujours être la voie la plus efficace à prendre dans chaque cas, mais le système judiciaire doit être adapté en vue de mettre davantage l'accent sur l'intérêt supérieur des enfants. Les besoins des enfants ne sont généralement pas comblés et leur souffrance n'est pas apaisée. Ils ne savent pas quoi faire parce qu'ils n'obtiennent pas les conseils et le soutien appropriés. En outre, le temps qu'il faut pour régler les questions de garde et d'accès devant les tribunaux a, lui aussi, de graves répercussions sur les enfants. Le système doit absolument changer.

Le Nouveau-Brunswick peut regarder ce qui se fait dans les autres provinces. Il existe de meilleurs processus ailleurs. Par exemple, la *Family Law Act* de l'Alberta a été reformulée pour insister davantage sur les enfants. Elle prône un recours accru à des méthodes de résolution de conflits qui ne sont pas accusatoires, et ce, dans l'intérêt supérieur des enfants. Cette refonte a permis un meilleur accès à la justice pour ceux qui ne peuvent se permettre un avocat. Cette loi s'est également soldée par des améliorations à l'efficacité du processus. Au Québec et en Ontario, les parents qui décident de se séparer doivent d'abord participer à une séance d'information sur les avantages de la médiation avant de pouvoir être entendus devant les tribunaux.

Le gouvernement a l'obligation de prendre toutes les mesures législatives, administratives, sociales et éducatives nécessaires pour protéger les enfants de tout préjudice mental et pour s'assurer que l'intérêt supérieur de l'enfant constitue la principale préoccupation dans toutes les mesures prises. Le temps est venu de moderniser le système judiciaire en matière de droit de la famille du Nouveau-Brunswick. Forcer les familles à se battre et les épuiser sur les plans psychologique, affectif et financier ne sont pas des façons de gouverner. Inévitablement, ce sont les enfants, vulnérables et réduits au silence, qui souffrent le plus.

Exemple de consultation : Politique sur l'inclusion scolaire et résolution précoce des conflits

Le défenseur des enfants et de la jeunesse ainsi que ses représentants ont rencontré des fonctionnaires du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance au sujet de la politique ministérielle sur l'inclusion scolaire. Le BDEJ n'a bénéficié que de peu de temps pour cette consultation, bien qu'en principe, il appuie cette initiative. L'inclusion scolaire est une philosophie importante, qui

peut améliorer l'égalité. Cependant, sans ressources suffisantes, elle peut se transformer en fardeau écrasant pour les enseignants et les élèves.

Pendant le processus de préparation du rapport Porter-Aucoin, le défenseur des enfants et de la jeunesse avait fait parvenir une lettre qui traitait particulièrement de ses préoccupations quant aux processus de résolution de conflits entourant les placements des élèves et les services offerts aux enfants ayant des besoins spéciaux dans la province du Nouveau-Brunswick.

Une des préoccupations du BDEJ est l'absence apparente de mécanismes efficaces visant à donner voix aux inquiétudes des élèves aux besoins d'apprentissage divers et à celles de leurs parents. Nous avons formulé les recommandations suivantes :

Mon droit d'aller à l'école

Une évaluation a révélé qu'une jeune présentant un trouble d'apprentissage liée à la communication non verbale avait besoin d'avoir accès à un ordinateur portable à l'école en raison de sa difficulté à écrire. Les parents et le district scolaire n'ont pu régler ce problème. Avec le temps, la communication entre les deux parties s'est envenimée. Mis au courant de la situation, un délégué a passé plusieurs appels aux responsables du district et de l'école afin de défendre les intérêts de l'adolescente. Conclusion : Un ordinateur portable a été mis à la disposition de l'adolescente à l'école, et le personnel de l'école travaille à améliorer la communication avec les parents.

- Une coordination plus juste des étapes dans la structure d'appel.
- Une communication plus efficace avec les parents dans les dossiers de placement.
- Des décisions d'appel objectives et éclairées.
- Le recours à d'autres mécanismes de résolution de litige comme la médiation.

À la suite de ces recommandations, nous avons été ravis de constater que le Ministère a décidé d'ébaucher une proposition de politique abordant la nécessité de mettre en place un processus de résolution de conflits alternatif préalable au processus officiel pour des questions comme le programme éducatif, le placement dans les classes ainsi que l'attribution et la prestation de services de soutien et d'accommodement en milieu scolaire.

Encore une fois, nous avons des préoccupations. Nous avons été enchantés de la réponse du MEDPE relativement à nos inquiétudes, même si aucune politique n'a encore été adoptée.

Première préoccupation : qu'on entende la voix de chaque enfant ou adolescent dans le processus de résolution de conflits. L'article 12 de la *Convention* des Nations Unies relative aux droits de l'enfant précise qu'un enfant qui est capable de discernement a le droit de participer à toute question l'intéressant et d'exprimer librement son opinion, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération. De plus, toute décision ayant trait à la résolution de conflits devrait être prise dans l'intérêt supérieur de l'enfant (article 3 de la Convention); il est donc difficile d'imaginer que le Ministère puisse y parvenir sans même entendre l'enfant ou l'adolescent en question.

Deuxième préoccupation : le faible degré de participation des élèves dans le processus de résolution de conflits. Bien qu'il y ait des situations où il serait inapproprié d'inclure l'élève dans le processus, le point de départ devrait toujours être qu'il doit prendre part. Tous les élèves devraient pouvoir amorcer ce processus eux-mêmes lorsque leur degré de maturité et leurs compétences le permettent.

Troisième préoccupation : la confidentialité du processus de médiation. Et la quatrième : l'équité dans les mesures administratives associées au pouvoir décisionnel des surintendants. Le surintendant doit prendre une décision relative au conflit si la médiation s'avère infructueuse. Le problème évident, c'est qu'il n'est pas fait mention des facteurs qui devraient peser dans sa décision. Il importe que le surintendant puisse écouter ce que toutes les parties ont à dire, que ce soit en personne, par écrit ou par d'autres moyens. Il faut élaborer un processus à cet effet afin d'éviter les décisions discrétionnaires ou arbitraires.

Conclusion

À la lumière des constats précédents, le BDEJ démontre qu'il a poursuivi ses efforts lors de l'exercice financier 2013-2014 pour mener à bien son mandat. Plus spécifiquement, le BDEJ continue d'être un chef de file en matière de défense des droits de l'enfant en initiant et en coordonnant des initiatives de concertation comme la Stratégie de prévention des dommages causés aux enfants et aux jeunes ou encore le projet de recherche transformationnelle sur la santé mentale des adolescents (ACCESS) pour ne citer que ceux-là.

Toutefois, même si le thème de ce présent rapport met l'accent sur la protection des enfants, nous poursuivons toujours nos efforts d'éducation et de sensibilisation en faveur d'une approche fondée sur les droits des enfants et des jeunes, les considérant comme des êtres humains égaux en dignité et en droits au même titre que les adultes. Dans ce contexte, il ne faut pas oublier, en les protégeant, qu'ils sont aussi des ayants droit en vertu de la *Convention relative aux droits de l'enfant*. C'est au nom de ce principe qu'il nous importe d'aller à la rencontre des enfants et des jeunes, de mettre en œuvre et d'appuyer des initiatives coordonnées en puisant à même les forces vives de nos communautés et de promouvoir une approche conforme au discours international des droits de la personne.

Ces efforts de collaboration conforme à l'approche fondée sur les droits ne sont plus que des idées portées uniquement par les membres de notre bureau, ils se sont concrétisés avec le soutien du bureau exécutif dans l'élaboration de la Stratégie de prévention des dommages causés aux enfants et aux jeunes, dans les rétroactions en suivi aux études de cas, dans nos écoles et dans nos communautés toujours plus motivées à soutenir nos efforts. Nous ne sommes, de ce fait, que plus déterminés à persévérer dans la même voie reconnaissant humblement l'importante tâche qu'il reste à accomplir pour notre province afin que celle-ci ait *ses enfants à cœur*.